

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Compte Administratif de l'exercice 2009 - Approbation.

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de l'article D 2342.3 du code général des collectivités territoriales, le budget général de l'exercice 2009 pour lequel le compte administratif vous est soumis aujourd'hui par Monsieur le Président de la Communauté, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2008 au 31 janvier 2010 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

TABLEAU

Il convient de rappeler que les restes à réaliser figurant aux articles intitulés « autofinancement complémentaire de la section d'investissement » ou « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » ne sont pas comptabilisés.

Les résultats par budget

Ces résultats peuvent être détaillés comme suit :

TABLEAU

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, le vote de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les décrets et instructions ministérielles sur la comptabilité publique ;
- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 rénovée applicable depuis le 1^{er} janvier 2008 ;
- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 rénovée et ses dérivés applicable depuis le 1^{er} janvier 2008 ;
- Vu le budget de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- Vu le compte de gestion de M. le Receveur des Finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui vient de faire l'objet d'un rapport spécial ;
- Vu les avis des Conseils d'Exploitation des Régies à simple autonomie financière des Restaurants Administratifs du 9 juin 2010, de l'Abattoir du 25 mai 2010, du SPANC du 21 avril 2010, du Service Public de l'Eau Industrielle du 4 juin 2010 sur leurs comptes financiers respectifs ;
- Vu la délibération n°2008/0748 du 28 novembre 2008 arrêtant les modalités de vote du budget à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Vu la délibération n°2008/0747 du 28 novembre 2008 au terme de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'Instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial, y compris ceux des régies à simple autonomie financière, appliquant l'Instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés.

Le Conseil de Communauté, ayant élu comme président de séance M. _____, M. le Président s'étant retiré en application de l'article L 2121-14 du C.G.C.T., et entendu le rapport présenté,

DECIDE :

ARTICLE 1 – d'approuver le compte d'ordre et d'administration présenté par M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'exercice 2009.

ARTICLE 2 – d'arrêter tous budgets confondus, et en mouvements budgétaires, les recettes et dépenses de l'exercice 2009 aux montants suivants :

RECETTES REALISEES :	INVESTISSEMENT	880.989.350,51
	FONCTIONNEMENT	1.176.131.100,61

		2.057.120.451,12

DEPENSES REALISEES :	INVESTISSEMENT	944.058.351,86
	FONCTIONNEMENT	855.124.025,73

		1.799.182.377,59

d'où il découle un résultat global de clôture en euros de : **257.938.073,53**

MOUVEMENTS REELS

Les opérations d'ordre entre les deux sections du budget ou à l'intérieur de chaque section et les transferts entre budget principal et budgets annexes, s'équilibrent globalement en recettes et dépenses à 732.145.052,46 €. Dès lors, les mouvements réels intervenus au cours de l'exercice 2009 peuvent, en comptes agrégés, c'est-à-dire, tous budgets confondus, après neutralisation des mouvements réciproques à l'intérieur et entre chaque budget, être retracés comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	317.725.813,67	1.007.249.584,99	1.324.975.398,66
DEPENSES	480.618.050,82	586.419.274,31	1.067.037.325,13
RESULTAT DE CLOTURE			257.938.073,53
Ce résultat était fin 2008 de :			221.209.417,82

SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009

	ACTIF	PASSIF	EXCEDENT OU DEFICIT
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	257.938.073,53		257.938.073,53
RESTES A REALISER	203.844.165,72	311.342.509,95	-107.498.344,23
	461.782.239,25	311.342.509,95	150.439.729,30

Il convient, à cet égard, de noter que ce résultat de 150.439.729,30 €, qui se situe à la fois sur la section d'investissement et sur la section de fonctionnement, ne constitue pas, comme cela est exposé dans le rapport de présentation du Compte Administratif 2009, un résultat positif totalement disponible dans la mesure où il comprend, en section d'investissement, des mises en réserve de financement que le Conseil de Communauté a entendu fléchir tant au Budget Supplémentaire 2008 et au Budget Supplémentaire 2009 que dans le présent Compte Administratif pour donner lieu, à l'ouverture ou la réouverture, le moment venu, des crédits correspondants en dépenses d'investissement.

Il en est ainsi, par exemple, et sans être exhaustif, des mises en réserve effectuées pour faire face aux engagements pris dans le cadre des contrats de co-développement (10M€) ou pour renforcer nos actions en matière de défense contre les eaux (6M€), dans le domaine du logement (5M€), faire face à nos obligations sur les routes départementales transférées par le Département (4,048M€), aider les investissements projetés par First (2M€) ou acquérir des terrains dans le secteur de l'Aéroparc (5,5M€), poursuivre la résorption progressive des discontinuités cyclables (1,7M€), achever les 1^{ère} et 2^{ème} phases du Tramway (8M€), l'ensemble de ces réserves fléchées représentant un total de 56.376.652,85 € dont 47.605.737,01 € sur le Budget Principal, 8.000.000 € au Budget Annexe Transports et 770.915,84 € au Budget Annexe Assainissement.

Ce résultat comprend également, sur les budgets concernés, pour un total de 572.083,24 € le solde des fonds de roulement accordés par le Budget Principal aux budgets des Régies Abattoir et du SPANC et des financements pour 1.279.988,89 € devant obligatoirement donner lieu, au Budget Supplémentaire, à la réouverture de crédits en dépenses d'investissement pour la régularisation d'acomptes sur cessions reçus ou de dépôts et cautionnements.

Tous budgets confondus, l'**excédent global net disponible** sur la **section d'investissement** ressort, en fait, à **16.733.775,09 €** et il se trouve, pour l'essentiel, (à près de 89%, soit 14.822.190,28 €) concentré sur les Budgets Annexes Parcs de Stationnement, Abattoir et à un degré moindre, sur le Budget Annexe Crématorium.

Par ailleurs, après réservation du reliquat non consommé de subvention de fonctionnement 2009 (15.283.686,34 €) du Budget Principal au Budget Annexe Transports qu'il sera proposé, au Budget Supplémentaire 2010, conformément au principe arrêté lors du Séminaire Finances de juillet 2008 et comme indiqué dans la délibération AP/CP n°2010 /0298 du 28 mai 2010, de reverser à ce même budget annexe, sous forme de subvention d'équipement, pour conforter l'autofinancement de la 3^{ème} phase du Tramway, l'**excédent global net disponible** sur la **section de fonctionnement** ressort, **tous budgets confondus** (et après déduction du déficit 2009 non couvert de la Régie Abattoir : -140.387,78 €) à **60.193.542,89 €**, concentré à plus de 96 % sur le Budget Principal (57.855.898,55 €).

C'est ce **solde véritablement disponible** au Budget Principal de **57.855.898,55 €**, représentant l'équivalent de 33 jours de fonds de roulement et 6,4% des recettes réelles de fonctionnement du compte consolidé qui est susceptible d'être utilisé au Budget Supplémentaire 2010.

ARTICLE 3 – Les excédents sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de M. le Receveur des Finances qui fait l'objet d'un rapport spécial.

ARTICLE 4 – Au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, les résultats apparaissant au compte administratif 2009 seront repris au budget supplémentaire 2010.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
votants : 119

119 pour
0 contre
0 abstention

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 2 JUILLET 2010

M. LUDOVIC FREYGEFOND